

PRÉVENTIONBTP

FICHE CONSEILS

5 questions sur le référent Covid-19 en entreprise et sur le chantier

Version à jour au 18/05/2020 – Ces éléments sont mis à jour
régulièrement sur le site www.preventionbtp.fr

Champ d'application : entreprises du BTP

Périmètre d'application : agences, bureaux, dépôts, chantiers, activités...

Pourquoi désigner un référent Covid-19 en entreprise et sur le chantier ?

Comme indiqué en introduction du guide Covid-19 de l'OPPBTP, en cette période d'épidémie du Covid-19, la priorité des entreprises du BTP est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs et celle de leur entourage.

Ces mesures bouleversent largement les habitudes du BTP, des entreprises et de leurs compagnons. Il faut adopter de nouvelles façons de travailler, prendre de nouvelles habitudes, acquérir de nouveaux réflexes. Il est donc indispensable de mobiliser les moyens humains pour accompagner les équipes à réussir la mise en œuvre des mesures liées au Covid-19.

C'est la raison pour laquelle le guide de préconisations propose de désigner un ou plusieurs référents Covid-19 entreprise et chantier pour organiser, définir, coordonner les mesures à déployer et à faire respecter.

Selon l'organisation de l'entreprise, le référent Covid-19 entreprise peut également assurer le rôle de référent Covid-19 chantier.

Comment choisir un référent Covid-19 entreprise et un référent Covid-19 chantier ?

Concernant le référent Covid-19 entreprise : le guide invite le chef d'entreprise ou son délégué à nommer au sein de l'entreprise un référent Covid-19 pour coordonner les mesures à mettre en œuvre et à faire respecter. Ce référent, choisi pour ses compétences, peut être par exemple, selon la typologie de l'entreprise, le chef d'entreprise lui-même, un représentant du personnel ou un collaborateur déjà impliqué en prévention, un membre de la direction, le conjoint du collaborateur, un encadrant.

Concernant le référent Covid-19 chantier : de même, le guide invite le chef d'entreprise ou son délégué à nommer pour chaque chantier un référent Covid-19 capable de coordonner les mesures à mettre en œuvre et à faire respecter sur le chantier pour lequel il est désigné, selon la nouvelle organisation en place, avec le client et le coordonnateur SPS le cas échéant.

Ce référent choisi pour ses compétences peut être un chef de chantier, un chef d'équipe ou un collaborateur du chantier. Il peut aussi s'agir, selon la typologie de l'entreprise, du chef d'entreprise lui-même, d'un représentant du personnel ou d'un encadrant déjà impliqués en prévention s'ils sont suffisamment présents sur le chantier, pour assurer les missions citées ci-dessous.

Quelles sont les actions à mettre en place ?

Pour rendre la mission claire et effective, le chef d'entreprise ou son délégué s'assure que les référents Covid-19 entreprise et chantier disposent :

- de missions clairement définies et formalisées par une fiche de poste ;
- de l'autorité nécessaire à leur réalisation ;
- des informations et de la sensibilisation nécessaires à l'accomplissement des missions qui leur sont confiées.

Tous les collaborateurs de l'entreprise sont informés de la nomination des référents Covid-19 par une information interne adaptée qui présentera les référents et leurs missions.

La désignation du référent Covid-19 implique-t-elle des modifications de responsabilités juridiques ?

Non, les référents Covid-19 ne deviennent pas responsables juridiquement de façon automatique, puisque cette mission n'existe pas dans la réglementation. Le chef d'entreprise peut, s'il le souhaite, mettre en place des délégations de pouvoir pour les référents mais, dans la mesure du possible, il est recommandé que la mise en place des référents ne modifie pas les règles de responsabilité de la direction et/ou de l'encadrement, en matière d'hygiène et de sécurité.

Par contre, le référent aura la responsabilité de respecter les missions qui lui sont confiées. C'est-à-dire que ses missions seront intégrées dans son activité quotidienne et il pourra en rendre compte.

Comment définir et formaliser les missions des référents Covid-19 entreprise et chantier ?

Pour vous aider à formaliser les missions selon l'organisation de votre entreprise, trois modèles de mission-type personnalisables sont à votre disposition :

- référent Covid-19 entreprise ;
- référent Covid-19 chantier ;
- référent Covid-19 unique (entreprise et chantier).

